



**CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION CEPAL  
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE SITE DES MARNIÈRES  
12 juillet 2023**

La municipalité de Palaiseau a engagé une procédure d'enquête publique du 12 juin au 12 juillet 2023 afin de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec déclaration d'intérêt général pour le futur aménagement du site des Marnières.

Ce projet vise à la création d'une ferme maraîchère en agriculture biologique, d'un boisement de compensation ouvert au public et enfin d'un projet de recherche en agriculture.

Les terrains visés par le projet sont actuellement classés en zone NL du PLU. Ce zonage ne permet pas la réalisation du projet tel qu'envisagé par la municipalité.

L'association "Citoyens Engagés pour Palaiseau" présente ci-après ses observations au vu des des pièces du dossier de l'enquête publique.

Pour rappel, le programme de CEPAL, qui a présenté une liste aux élections municipales en 2020, comportait un chapitre « Produire local et bio à Palaiseau ».

*« La maîtrise publique, sous la forme d'une régie ou d'une solution mixte si celle-ci paraît plus adaptée, sera indispensable pour mettre en œuvre un projet de régie communale agricole, en lien si possible avec d'autres communes volontaires. C'est le moyen de préserver et valoriser les terres agricoles de notre territoire.*

*Cela permettra notamment de fournir aux cantines scolaires et extra-scolaires gérées par la commune des légumes et des fruits à la fois bio et réellement locaux. Associée à cette future régie, une alternative à la "liaison froide" sera aussi mise en place pour la préparation des repas. »*

## A) Le projet

### 1. La ferme maraîchère en agriculture biologique

La présentation du projet précise que "la production de la ferme est destinée à une consommation locale afin de réduire l'impact environnemental d'un éventuel transport de la production et d'assurer la résilience alimentaire du territoire, en favorisant l'accès à des produits issus d'une agriculture durable."

Ce projet se décline ainsi en deux objectifs. D'une part la production de fruits et légumes biologiques (maraîchage en pleine terre et sous serres) en vue d'une vente auprès de particuliers et d'autre part le développement d'un volet pédagogique et de sensibilisation écologique.

Le choix d'un des deux futurs exploitants prévoyant de la floriculture (fleurs coupées et safran) semble éloigné de l'objectif de résilience alimentaire.

Moins de 4 ha de légumes et de fruits c'est bien peu pour une ville de plus de 37 000 habitants ! La parcelle à l'Est de la rue des Marnières reste en zone AU, c'est-à-dire « À urbaniser », des dizaines d'hectares qui ne participeront pas à la sécurité alimentaire du territoire.

Si la municipalité a répondu aux réserves émises quant à l'approvisionnement en eau en autorisant un forage pour alimenter les productions, cet enjeu reste manifestement un point d'attention.

## 2. L'activité agricole portée par l'INRAE et AgroParisTech

Le projet empiète de près de trois hectares sur la ZPNAF : en effet, 27 975 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrale I n° 10 sont indiqués sur le projet de division foncière. Ce sont 3 ha perdus pour un exploitant agricole du Plateau de Saclay et cela est contraire à l'esprit de la zone de protection naturelle, agricole et forestière instauré par l'État.

En outre l'INRAE/Agro ont obtenu 8 ha sur la ZAC de Corbeville, secteur bien plus proche et accessible depuis l'établissement d'enseignement et de recherche situé dans le quartier de l'École polytechnique.

Ce n'est pas un bon signal envoyé aux agriculteurs et agricultrices pour qui chaque hectare compte pour maintenir l'activité de la petite région agricole du Plateau de Saclay.

## 3. La création d'un boisement au lieu-dit "Les Marnières"

L'intérêt de ce boisement est de créer un corridor écologique Nord/Sud (trame verte) reliant la forêt domaniale de Palaiseau au bois de Normandie sur la commune d'Igny. Les infrastructures en cours de construction pour la ligne 18 créent des barrières infranchissables pour la faune, avec d'Est en Ouest, un haut merlon de terre, l'emprise du centre de maintenance de la ligne 18 et un haut mur en béton le long de la RD 36.

Le ring de Polytechnique, transformé en carrefours multiples à feux avec un important trafic automobile en provenance des autoroutes A6/A10, ne facilite également pas la tâche, le dossier ne présentant pas les dispositifs permettant de franchir tous ces obstacles.

## B) La modification du zonage NL

Si la conservation en zone NL n'est pas compatible avec un projet agricole, la proposition de modification en zone dite "NA" autorisant 30 % d'emprise au sol et des hauteurs de bâtiments jusqu'à 15 m n'est pas justifiée.

Il est courant dans les exploitations agricoles classiques d'avoir un hangar de 15 m de haut pour y stocker foin, paille ...

Mais pour les 4 ha de la micro-ferme maraîchère, cette limite est bien trop élevée, la hauteur maximale doit être adaptée aux bâtiments que la ville va construire pour les maraîchers.

Pour la ferme maraîchère, l'emprise des bâtiments approche les 15 % de la surface du terrain, c'est vraiment un maximum si l'on souhaite conserver une grande biodiversité sur le site.

## C) Conclusions

Cette enquête aurait nécessité une réunion publique tant le dossier est complexe et les règles d'urbanisme peu familières au grand public.

L'association CEPAL porte un **avis favorable avec réserves** à ce projet tout en déplorant le manque d'ambition de la ville et en regrettant le débordement important sur la ZPNAF.

L'association CEPAL expriment les trois réserves suivantes et demande :

- De limiter l'emprise au sol du zonage NA à 15 %, emprise suffisante pour les bâtiments de la ferme maraîchère.
- De démontrer avec davantage de précisions que la faune peut réellement passer de la forêt domaniale au site des Marnières et vice-versa avec la fonctionnalité du corridor écologique Nord/Sud au niveau de la Croix de Villebois.
- De respecter l'activité en agriculture biologique de la ferme en ce qui concerne les expérimentations de l'INRAE-AgroParisTech.

L'association CEPAL exprime les recommandations suivantes :

- Améliorer la visibilité de la ZPNAF dans le dossier et plus généralement dans le PLU.
- Mieux présenter dans le dossier les accès au site à partir des différents quartiers de Palaiseau, en particulier pour les mobilités douces.